

LA CHRONIQUE DU BIBLIOPHILE
par Bertrand Galimard Flavigny
LES FLEURS DE BAUDELAIRE

« Les Fleurs du mal » ont 150 ans ! Un critique de l'époque défiait qui que ce soit de comprendre ce titre. Il s'est apparemment trompé.

En 1855, Baudelaire, alors âgé de trente-quatre ans, commençait, dit-on, à avoir confiance en lui. La traduction des *Histoires* et des *Nouvelles Histoires extraordinaires* d'Edgar Poe, parurent en feuilleton dans *Le Pays* du 25 juillet 1854 au 20 avril 1855. Le premier sortira l'année suivante chez Michel Lévy frères (in-12), et connut un certain succès, à un tel point qu'il bénéficia assez rapidement d'un nouveau tirage. Un exemplaire de l'édition originale, relié par René Aussourd en demi-marquin à gros grain havane à coins, portant le cachet humide d'Edgar Lucas sur le titre, et l'Ex-libris de Pierre Duché avec la devise Attendre et savoir choisir, a été vendu 500 €, à Drouot, le 4 novembre 2005 par la svv Kapandji Morhange. Les *Nouvelles Histoires extraordinaires* suivront, en 1857, chez le même éditeur, et un exemplaire, relié en demi-chagrin vert, a été vendu 750 €, toujours à Drouot, le 11 avril 2005 par Piasa.

Entre temps, la *Revue des Deux Mondes*, dans sa livraison du 1^{er} juin 1855, contenait, sous le titre jusqu'alors inédit : *Les Fleurs du Mal*, dix-huit de ses plus beaux poèmes, accompagnés d'une « petite note, bizarre et paternelle », selon les propres termes du poète dans une lettre adressée à Buloz, le directeur de la *Revue*, le 13 juin 1855. Il soulignait, comme le rapportent Claude Pichois et Jean Ziegler, ses biographes, « la hardiesse de la revue et la générosité de son accueil aux essais, aux tentatives dans les sens les plus divers ». Baudelaire faisait allusion à une note que l'on pense avoir été rédigée par Emile Montégut qui justifiait la publication des poèmes en assurant qu'elle méritait l'intérêt car : « c'est l'expression vive et curieuse même dans sa violence de quelques défaillances, de quelques douleurs morales que, sans les partager ni les discuter, on doit tenir à connaître comme un des signes de notre temps. » Et les biographes du poètes de commenter : « Au fond *Les Fleurs du Mal* étaient insérées à titre clinique. » La collaboration de Baudelaire à la *Revue* s'arrêta là. Un exemplaire de cette pré-originale, dans une demi-reliure d'époque, a trouvé preneur à 649 €, chez Tajan, le 14 mai 2004.

On aurait pu penser que les « poèmes » fussent édités par Michel Lévy. Celui-ci visait d'abord la rentabilité. Baudelaire craignant qu'ils soient livrés à « une diffusion trop

populaire » se tourna vers un jeune éditeur qu'avait découvert Charles Asselineau, en cette année de 1856. Le 30 décembre, le poète signait avec Auguste Poulet-Malassis (1825-1878) et Eugène de Broise, imprimeurs à Alençon, un contrat « presque aux conditions de Michel [Lévy] prévoyant un tirage de six mille exemplaires vendus chacun un franc ». « Mais, précisait Baudelaire à ses nouveaux éditeurs, chez vous, je ferai fabriquer honnêtement et élégamment ». Sans aucun doute, mais les éditeurs ne pouvaient prévoir que Baudelaire était un perfectionniste. Les changements de termes, des vers, les corrections typographiques, la ponctuation furent relevés avec une minutie pointilleuse, avec, parfois, irritation et sarcasmes. Ce qui agaça, plus d'une fois Poulet-Malassis : « Je crois de plus en plus, mon cher Baudelaire, que vous vous f... de moi, ce que je n'ai mérité en aucune façon. »

UN DOCUMENT HORS PAIR

« Il me semble d'abord qu'il vaudrait mieux baisser un peu toute la dédicace, de manière qu'elle se trouvât au milieu de la page ; je laisse d'ailleurs cela à votre goût. – ensuite je crois qu'il serait bien de mettre « Fleurs » en italiques, ou capitales penchées puisque c'est un titre- calembour. Enfin, bien que chacune de ces lignes et de ces lettres soit dans de bonnes proportions (chacune relativement aux autres,) je les trouve toutes trop grosses ; je crois que l'ensemble gagnerait en élégance si vous preniez un œil un peu plus petit pour chaque ligne, toujours en gardant l'importance proportionnelle. Le « C.B » seul me paraît un peu petit. – J'ai remarqué que votre pagination n'impliquait pas le titre et le faux-titre. C'est encore une chose laissée à votre goût. – Vous aurez l'obligeance de me renvoyer la bonne feuille. - Je vous donne d'ailleurs le « Bon à tirer ». » Cette page manuscrite dont ne pouvions rien retrancher en la citant, est signée « Ch. Baudelaire ». Ces mots figurent sur la page de dédicace des épreuves complètes de l'édition originale des *Fleurs du mal*, ayant été conservée par Poulet-Malassis. Ce précieux exemplaire relié en maroquin noir, titre au dos en lettres dorées, doublé de maroquin rouge, par Marius Michel, non rogné, a été adjugé l'équivalent de 487.837 €, le mercredi 17 juin 1998 à Drouot par Me Eric Buffetaud, assisté par Mme Vidal-Mégret, Dominique Lecournet et Thierry-Bodin.

A l'origine, cet exemplaire avait été relié en maroquin rouge d'Amand. Lorsque M. Parran l'acquit en 1878 lors de la vente de la bibliothèque Poulet-Malassis, il le confia à Marius-Michel qui le relia en maroquin noir. Les bibliographes Vicaire et Carteret l'ont décrit comme un « Précieux exemplaire d'épreuves, avec sur les feuilles, le bon à tirer et la signature de Ch. Baudelaire. Il a été formé par Poulet-Malassis et contient des corrections, des indications autographes de l'auteur, etc...etc..., qui en font un document hors-pair ». Cet

exemplaire de l'éditeur et ami de Baudelaire est non seulement un objet chargé d'émotion, mais encore un témoignage de notre histoire littéraire. D'autant plus que le manuscrit autographe des *Fleurs du mal* a disparu. Baudelaire a tenu ce jeu d'épreuves, entre ses mains ; il y a aussi, apposé les derniers jets, les ultimes corrections de son livre. « Les cent poèmes de ces épreuves corrigées rendent ainsi le texte conforme à la première édition », constatait l'expert Thierry Bodin.

Le manuscrit aurait pu être imprimé en quelques semaines, si Baudelaire n'avait été assailli de scrupules et n'avait sans cesse transformé son texte. « Les *Fleurs* paraîtront quand il plaira à Dieu et à Baudelaire », confia Poulet-Malassis à Asselineau. Le titre avait été trouvé depuis 1855 par Hippolyte Babou, un critique et romancier. Ce qui n'empêchera pas un collaborateur de *La Gazette de Paris* de déclarer qu'il n'était pas français : « je défie qui que ce soit de le comprendre ». L'avenir ne lui a pas donné raison. Baudelaire était satisfait de l'association antithétique de la Beauté et du mal même s'il glisse dans le commentaire de ses corrections de la page de dédicace qu'il s'agit d'un « titre-calambour ». Baudelaire avait un certain recul face à son œuvre. A la suite du poème *Spleen IV*, il notait sur dix-sept lignes, en considérant le nombre de pages de son livre : « 245, piteux, très piteux. Et il n'y a pas de remède. Car je ne me soucie pas de faire des vers nouveaux et les sonnets sur la Mort font une excellente conclusion ».

L'EXEMPLAIRE DE LA PRÉSIDENTE

Les Fleurs du mal (Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1857 in-12), dédiées à Théophile Gautier, furent tirées à environ mille cent exemplaires, mille trois cents dit Clouzot (1) plus une vingtaine sur papier de Hollande. Le propre exemplaire de Baudelaire – conservé à la Mazarine – était l'un de ceux imprimé sur papier ordinaire. Celui de Théophile Gautier était, naturellement sur Hollande et porte cet envoi manuscrit : « Mon bien cher Théophile, la dédicace imprimée à la première page n'est qu'une ombre très faible de l'amitié et de l'admiration véritables que j'ai toujours éprouvées pour toi. Tu le sais... » Celui d'Alexandre Dumas également, est, selon le bibliographe Maurice Chalvet, le seul connu dédicacé et resté broché. Il porte sur la page de titres cet envoi : « à Alexandre Dumas, à l'immortel auteur d'*Antony*, témoignage d'admiration et de dévouement, Ch. Baudelaire ». Cet exemplaire dans une chemise en demi-marroquin rouge réalisée par Huser figurait dans la première vente de la bibliothèque du colonel Daniel Sicklès, dispersée le 20 avril 1989, par Me Buffetaud, assisté par Mme Vidal-Mégret et Thierry Bodin, et a été adjugé 122 000 €. Selon Clouzot, tous les tirages grand papier portent un envoi et ont été très correctement reliés. Parmi ceux-ci, nous

ne pouvons omettre celui de la Présidente. Apollonie Sabatier, de son vrai nom Aglaé Sabatier, exerça sur le poète une fascination qui le conduisit à composer certains poèmes comme *Tout entière*, *Que diras-tu ce soir*, *Le Flambeau Vivant*, *Réversibilité*, *Confession*, *L'Aube Spirituelle*, *Harmonie du Soir*, et surtout *A Celle qui est trop Gaie*, dans lequel il suggère à sa muse de lui infuser son venin..., qu'il lui envoyait anonymement. La jeune femme, égérie de bon nombre d'artistes dont Jean-Baptiste Clésinger, qui avait exposé en 1847 un moulage de son corps, *La Femme Piquée par un Serpent*, ne découvrit l'identité de son admirateur qu'à la parution des *Fleurs du mal*.

Au lieu du succès attendu, en librairie, l'ouvrage attira l'attention de la Direction générale de la sûreté publique. Un rapport indiquait que les *Fleurs* constituaient un « défi jeté aux lois qui protègent la religion et la morale ». Le procès eut lieu le 20 août 1857 et Baudelaire fut condamné d'après les réquisitions du procureur Ernest Pinard, lequel avait attaqué, quelques mois plus tôt Gustave Flaubert pour son roman *Madame Bovary*. Le poète se vit contraint d'ôter six poèmes de son recueil : *les Bijoux*, *Le Léthé*, *A celle qui est trop gaie*, *l'une des Femmes damnées* : « *A la pâle clarté des lampes languissantes...* », *Lesbos*, *Les Métamorphoses du Vampire*. Sans compter 300 francs d'amendes.

Poulet-Malassis et de Broise, condamnés, eux, chacun à 100 francs d'amendes, firent arracher les pages contenant les poèmes censurés, et les mitoyens. Quelques exemplaires ainsi mutilés circulent encore. Les imprimeurs recomposèrent typographiquement les pièces non condamnées sur des « cartons ». D'autres exemplaires, en feuilles, passèrent à travers les fourches de la justice. Les pièces condamnées, restèrent interdites, sur le territoire français, jusqu'au 31 mai 1949. Quoiqu'il en soit, ce procès fit de Charles Baudelaire un homme public, selon le mot de ses biographes. C'est tout naturellement que fut préparée une seconde édition. Elle sortit chez les mêmes éditeurs, dans le même format, sans les six pièces condamnées, mais comprenant 35 poèmes nouveaux, ce qui fait que cette publication est une « seconde édition originale ». Il en a été tiré mille cinq cents exemplaires dont quelques uns sur vélin et 4 sur Chine. Charles Asselineau, l'ami fidèle, en possédait un, relié par Capé, Masson-Debonnelle successeurs, en maroquin lavallière foncé, auquel il avait ajouté le manuscrit autographe de *Obsession*. Cet exemplaire passa dans la bibliothèque de Jacques Guérin, dispersée le 4 juin 1986 et adjugé 75 462 €. Citons encore un des rares exemplaires connus sur vélin fort, relié en demi-chagrin vert orné par Mercier, avec envoi à Alfred de Vigny, contenant deux corrections autographes probablement de la main de Vigny, et enrichi de deux lettres autographes de Baudelaire au dédicataire.

Quel serait, pour un bibliophile, l'exemplaire le plus précieux des *Fleurs du Mal* ? Osons imaginer, celui dédié à Jeanne Duval, accompagné d'un dessin de l'auteur la représentant et d'une lettre qu'il lui aurait adressée.

Bertrand Galimard Flavigny

(1) Ed. Julliard, 1987.

Les cotes ont été relevées sur le site www.auction.fr et dans les *Argus du livre de collection*